



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

**COMITÉ EXÉCUTIF**

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
TENUE LE MERCREDI, LE 17 JUILLET 2024 À 8H30  
AU 300, RUE PARENT**

---

Monsieur Marc Bourcier ouvre la séance du comité exécutif.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Marc Bourcier, maire  
Stéphane Joyal, conseiller  
Jean Junior Désormeaux, conseiller

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Messieurs André Pratte, directeur général adjoint - Services de proximité, Danny Paterson, directeur général adjoint - Sécurité publique et services institutionnels, madame Marie-Josée Larocque, greffière

---

**CE - 14291/24-07-17**  
POINT 1.1.1

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Le président, Marc Bourcier, maire, ouvre la séance du comité exécutif.

**CE - 14292/24-07-17**  
POINT 1.2.1

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.**

**CE - 14293/24-07-17**

POINT 1.3.1

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 10 JUILLET 2024**

---

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 juillet 2024 a été transmise aux membres du comité exécutif le 11 juillet 2024;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 juillet 2024 soit approuvé.**

**CE - 14294/24-07-17**

POINT 5.1

**DEMANDE DE GRATUITÉ - CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE FAUBOURG – CENTRE SPORTIF SAINT-ANTOINE – CLASSIQUE MARTIN-DESJARDINS**

---

ATTENDU QUE le Centre de prévention suicide Le Faubourg est un OBNL qui a pour mission de prévenir le suicide et ses impacts dans la région des Laurentides depuis 1993;

ATTENDU QUE l'OBNL est reconnu depuis 2008 comme partenaire affinitaire selon *le Guide de reconnaissance et des services offerts aux organismes partenaires*;

ATTENDU QUE le Service des loisirs a reçu une demande d'aide financière par l'organisme le 24 avril 2024 pour utiliser gratuitement le Centre sportif Saint-Antoine, le 8 juin dernier, de 7 h à 19 h afin d'y tenir la 4e édition de la Classique Martin-Desjardins;

ATTENDU QUE cette demande représente un montant de 2 662,82 \$;

ATTENDU QU'il n'y avait pas d'activités de planifiées au Centre sportif Saint-Antoine, le samedi 8 juin et que la Ville pouvait y affecter des employés pour l'entretien de la glace sans qu'il y ait d'impact sur le service aux citoyens;

ATTENDU QUE la totalité des fonds amassés lors de l'activité a été remis au Centre de prévention suicide Le Faubourg;

ATTENDU QUE cet événement assure un revenu important à l'organisme;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports du 2 mai 2024;

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville offre gratuitement à l'organisme le Centre de Prévention du Suicide Le Faubourg, l'utilisation du Centre sportif Saint-Antoine, pour la Classique Martin-Desjardins, du 8 juin dernier. Cette gratuité équivaut à un montant de 2 662,82 \$.**

**CE - 14295/24-07-17**

POINT 5.2

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - GROUPE SCOUT DE BELLEFEUILLE

ATTENDU la demande d'aide financière et logistique déposée à la Ville de Saint-Jérôme par le Groupe scout de Bellefeuille;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville verse une aide financière de 1 000 \$ au Groupe scout de Bellefeuille pour la réalisation du projet de distribution de dépliants pour l'été et l'automne 2024.**

**CE - 14296/24-07-17**

POINT 5.3

DEMANDE D'URBANISME 2024-20098 - CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ISOLÉ, DE DIX (10) ÉTAGES À USAGES MIXTES «COMMERCE (C)» AU REZ-DE-CHAUSSÉE ET «MULTIFAMILIALE (H-5)» DE CENT SOIXANTE-SIX (166) LOGEMENTS AUX ÉTAGES, SITUÉ AU 312 RUE SAINT-GEORGES SUR LES LOTS 2 140 153, 2 141 556 ET 2 141 557 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE monsieur Sylvain Robitaille, représentant de la Société en commandite Liria Saint-Jérôme, a déposé une demande de démolition 2024-20076 visant la démolition d'un bâtiment principal de nature commerciale « Commerce de détail général (C-2) » ainsi que la demande PPCMOI 2024-20074 visant la construction d'un bâtiment isolé, de dix (10) étages à usages mixtes « Commerce (C) » au rez-de-chaussée et « Multifamiliale (H-5) » de cent soixante-six (166) logements aux étages sur les lots 2 140 153, 2 141 556 et 2 141 557 du Cadastre du Québec, le tout tel que montré au plan d'implantation préparé par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre, sous la minute 8775, dossier numéro P24-143, en date du 4 mai 2024, lequel est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE la localisation de cette demande de permis de construction est montrée sur le plan de localisation joint à l'annexe 2;

ATTENDU QUE le lot 2 140 153 était, avant la rénovation cadastrale, constitué des parties de lots P231 et P233. Lors de la rénovation cadastrale, ces parties de lot se sont vu attribuées un numéro de lot distinct et la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels n'a pas été exigée;

ATTENDU QUE la superficie assujettie à la cession pour fins de parcs et de terrains de jeux est de 786.10 mètres carrés, le tout tel que présenté sur le document intitulé « Calcul de cession parcs et terrains de jeux » joint à l'annexe 3;

ATTENDU QUE selon les termes de l'article 104 du Règlement sur le zonage numéro 0309-000, la délivrance d'un permis de construction est conditionnelle à ce que le propriétaire cède gratuitement à la municipalité un terrain ou paye une somme en argent selon les modalités édictées au Règlement numéro 0310-000 sur le lotissement;

ATTENDU QUE selon les termes de l'article 53 du Règlement sur le lotissement numéro 0310-000, le comité exécutif doit se prononcer quant à la cession exigée pour les fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu de l'article 54 du Règlement sur le lotissement numéro 0310-000, la superficie de terrain à céder ou la somme d'argent

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

à verser doit correspondre à 10 % de la superficie ou de la valeur de l'ensemble du territoire visé par le projet d'opération cadastrale du terrain;

ATTENDU QUE la superficie de terrain à céder correspondrait à 78.61 mètres carrés et la somme d'argent à 110 773,80 \$ selon le détail présenté au document intitulé « Calcul de cession parcs et terrains de jeux » joint à l'annexe 3;

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville accepte la contrepartie en argent pour la cession en lien avec demande d'urbanisme 2024-20098 cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.**

**La contribution en argent représente un montant de 110 773,80 \$. Le détail de cette contribution est présenté sur le document intitulé « Détail des frais pour la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels » joint à l'annexe 3 de la présente résolution.**

### **CE - 14297/24-07-17** POINT 6.1

#### ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX - TRAVAUX DE MODIFICATION DU RÉGULATEUR DE DÉBIT SANITAIRE #1 - SOUM 2022-51

ATTENDU QUE la Ville a octroyé à l'entrepreneur « Bréboeuf Mécanique de Procédé inc. », par la résolution numéro CE-13524/22-10-13, le contrat pour les travaux de modification du régulateur de débit sanitaire #1 (SOUM 2022-51);

ATTENDU QUE l'acceptation provisoire des travaux a été prononcée le 6 juillet 2023;

ATTENDU QUE l'attestation de réception définitive des ouvrages a été émise le 20 juin 2024 et recommande l'acceptation définitive des travaux mentionnés en titre;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**L'acceptation définitive des travaux de modification du régulateur de débit sanitaire #1, exécuté par l'entrepreneur « Bréboeuf Mécanique de Procédé inc. », dans le cadre de l'appel d'offres SOUM 2022-51, soit approuvée.**

### **CE - 14298/24-07-17** POINT 6.2

#### ADJUDICATION DE CONTRAT - LOCATION DE CHARGEURS AVEC OPÉRATEURS POUR L'HIVER 2024-2025 - 2024-BS-149

ATTENDU QUE le 29 mai 2024, le Service des finances de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de soumission pour location de chargeurs avec opérateurs pour l'hiver 2024-2025 conformément aux procédures d'appel d'offres public;

ATTENDU QUE l'estimation du coût, évalué par Erik Deslandes du Service des travaux publics avant la période d'appel d'offres, est de 239 148,00\$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE la greffière adjointe de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

l'ouverture des soumissions reçues au Service du greffe, avant 10h, le 18 juin 2024;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant Chargeur #1</b> (taxes incluses)	<b>Montant Chargeur #2</b> (taxes incluses)	<b>Montant Chargeur #3</b> (taxes incluses)	<b>Montant Chargeur #4</b> (taxes incluses)
9088-6771 Québec inc. Debien Excavation	61 281,67 \$			
Fraser Excavation	56 050,31			
9267-7368 Québec inc. A. Desormeaux Excavation  <b>Montant corrigé (A.Desormeaux Excavation)</b>	56 293,45 \$  <b>56 050,31 \$</b>	56 293,45 \$  <b>56 050,31 \$</b>		
Excellence Déneigement inc.	50 445,28 \$	50 445,28 \$	52 313,63 \$	52 313,63 \$
Pavage Jérômien	47 829,60 \$			
Bordures et trottoirs LR inc.	47 829,60 \$	47 829,60 \$	47 829,60 \$	
Pavage Chartrand inc.	129 950,79 \$	129 950,79 \$	129 950,79 \$	129 950,79 \$

ATTENDU QUE suivant l'analyse des soumissions par le Service des finances, les entreprises Pavage Jérômien inc. et Excellence déneigement inc. sont les plus bas soumissionnaires conformes;

ATTENDU QUE, suivant l'analyse des soumissions par le Service des finances, la soumission de l'entreprise Bordures et trottoirs LR inc. est jugée non-conforme;

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville octroie le contrat de location de chargeurs avec opérateurs pour l'hiver 2024-2025 à l'entreprise Pavage Jérômien inc. pour le chargeur #1, pour un montant de 47 829,60\$, taxes incluses et à l'entreprise Excellence Déneigement inc. pour les chargeurs #2, #3 et #4 pour un montant de 153 204,19\$, taxes incluses.**

**La durée du contrat s'échelonne du 1er novembre 2024 jusqu'au 31 mars 2025.**

**CE - 14299/24-07-17**  
POINT 6.3

**ADJUDICATION DE CONTRAT - ACQUISITION D'UN VÉHICULE DE SERVICE DE TYPE 550/5500 AVEC GRUE ET ÉQUIPEMENT - 2024-BS-102**

ATTENDU QUE le 15 mai 2024, le Service des finances de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de soumission pour acquisition d'un véhicule de service

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

de type 550/5500 avec grue et équipement conformément aux procédures d'appel d'offres public;

ATTENDU QUE l'estimation du coût, évalué par Étienne Gougoux du Service des travaux publics avant la période d'appel d'offres, est de 300 000,00\$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE la greffière adjointe de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à l'ouverture des soumissions reçues au Service du greffe avant 10h, le 25 juin 2024;

ATTENDU QUE la soumission reçue est la suivante :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix soumis (Taxes incluses)</b>	<b>Montant total des items optionnels (Taxes incluses)</b>
Bernier & Crépeau (1988) LTÉE	218 119,07 \$	11 336,27 \$

ATTENDU QUE suivant l'analyse de la soumission par le Service des finances, l'entreprise Bernier & Crépeau (1988) LTÉE est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville octroie le contrat d'acquisition d'un véhicule de service de type 550/5500 avec grue et équipement à l'entreprise Bernier & Crépeau (1988) LTÉE pour un montant de 229 455,34\$, taxes incluses, incluant l'ensemble des items optionnels.**

### **CE - 14300/24-07-17** POINT 6.4

OCTROI DE MANDAT SPÉCIFIQUE (DÉCROISEMENT DES ÉGOUTS AU RÉGULATEUR 14 – VP 2022-90) – CONTRAT À EXÉCUTION SUR DEMANDE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE-CONSEILS POUR LA PRÉPARATION D'ÉTUDES, DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE DE SURVEILLANCE POUR DIVERS PROJETS D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (AO 2024-29 ING)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a octroyé à la firme « FNX Innov inc. » le contrat à exécution sur demande de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation d'études, de plans et devis ainsi que de surveillance pour divers projets d'infrastructures municipales (AO 2024-29 ING);

ATTENDU QUE chaque mandat spécifique dans le cadre de ce contrat à exécution sur demande doit être autorisé en conformité avec la délégation de pouvoirs prévue au règlement no 0883-000 sur les règles de contrôle et des suivis budgétaires;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de proposition dans le cadre de ce contrat à exécution sur demande;

ATTENDU QUE cette demande de proposition vise des services professionnels d'architecture du paysage et d'ingénierie en électricité et en structure pour la réfection des ouvrages municipaux dans le cadre du projet de décroisement des égouts au régulateur 14 (VP 2022-90);

ATTENDU QUE le coût de l'estimation préliminaire, préparé par le Service de l'Ingénierie avant la demande de proposition, est de 148 029,16 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE le service de l'ingénierie a reçu la proposition révisée de FNX-INNOV le 4 juillet 2024 au montant de 115 926,99 \$ (taxes incluses);

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville octroie à la firme « FNX Innov inc. » le mandat de services professionnels d'architecture du paysage et d'ingénierie en électricité et en structure pour la réfection des ouvrages municipaux dans le cadre du projet de décroissement des égouts au régulateur 14 (VP 2022-90) pour un montant de 115 926,99 \$ (taxes incluses).**

**La Ville impute la dépense au règlement d'emprunt numéro 0992-000.**

### **CE - 14301/24-07-17** POINT 6.5

**MEC # 3 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DU POSTE DE POLICE AU 444 MONSEIGNEUR-DUBOIS (DP NO 2022-32 ING)**

---

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a, par le bon de commande HP5703, octroyé le mandat à la firme « Ponton Guillot inc. » pour Services professionnels en ingénierie mécanique et électricité pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réaménagement intérieur du poste de police au 444 Monseigneur-Dubois (DP No 2022-32 ING);

ATTENDU QUE le comité exécutif, par la résolution CE-13902/23-09-28, a approuvé la Modification à l'envergure du contrat MEC 1 au montant de 34 492,50 \$, portant ainsi la valeur du contrat à 91 117,69 \$;

ATTENDU QUE le comité exécutif, par la résolution CE-14181/24-04-25, a approuvé la Modification à l'envergure du contrat MEC 2 au montant de 17 246,25 \$, portant ainsi la valeur du contrat à 108 363,94\$;

ATTENDU les justifications comprises dans le formulaire de demande de modification à l'envergure du contrat no 3 ci-jointe;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville approuve la demande de modification à l'envergure du contrat numéro 3 au mandat de la firme « Ponton Guillot inc. » pour un montant supplémentaire de 17 246,25 \$ (taxes incluses), portant ainsi la valeur du contrat à 125 610,19 \$ (taxes incluses).**

**La dépense soit imputée à même le règlement parapluie 0987-000 – Réfections majeures de divers bâtiments dans le but de pourvoir au paiement des dépenses concernant les services professionnels en ingénierie mécanique et électricité pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réaménagement intérieur du poste police au 444 Monseigneur-Dubois (DP No 2022-32 ING).**

### **CE - 14302/24-07-17** POINT 9.1.1

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La séance du comité exécutif soit levée.**

Le président,

La greffière,

\_\_\_\_\_  
Marc Bourcier



\_\_\_\_\_  
MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, OMA